

Sommaire

Certification propre à une discipline : une étude de faisabilité

Juin 2024 – mis à jour le 26 septembre 2024

Vue d'ensemble

La plupart des régions du pays connaissent des pénuries généralisées de professionnelles et professionnels de laboratoire sur le marché du travail. Les données suggèrent que cette tendance est susceptible de s'aggraver à court terme en raison des départs à la retraite prévus dans l'ensemble de l'industrie. En même temps, seulement environ 40 % des technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger (TLMFE) qui font une demande d'évaluation des connaissances acquises (ECA) de la SCSLM, dans l'une des trois désignations de technologiste de laboratoire médical (TLM), soit TLM généraliste, TLM en génétique clinique et TLM en cytologie diagnostique, deviennent finalement certifiés (TLM) par la SCSLM. À cette fin, la SCSLM cherche à évaluer le désir parmi les clients et les candidats à l'ECA, les employeurs canadiens et les organismes de réglementation provinciaux pour que la SCSLM élabore des programmes et des examens nationaux de certification propre à certaines disciplines uniquement pour la désignation de TLM généraliste.

En collaboration avec un groupe de travail composé d'employeurs, d'organismes de réglementation, de TLMFE certifiés et d'employés de la SCSLM, une série de questions de recherche de haut niveau a été établie :

- Y a-t-il une demande suffisante parmi les TLMFE et les employeurs potentiels pour justifier la création d'un programme de certification propre à une discipline?
- Quelles disciplines sont les plus en demande? Méritent-elles toutes d'être poursuivies?
- Existe-t-il des répercussions ou des obstacles réglementaires importants qui découleraient de l'établissement d'un programme de certification propre à une discipline?

Méthodologie

Des recherches primaires (sondages et groupes de discussion) auprès des employeurs et des TLMFE ont été menées pour répondre à ces questions. Une représentation de partout au

pays et dans divers centres de population (c.-à-d. ruraux et urbains) a été réalisée. Les constatations et les thèmes connexes sont présentés à puces ci-dessous :

TLMFE (300 réponses)

- 80 % des répondants auraient envisagé une certification propre à une discipline si cela leur avait permis d'obtenir plus rapidement un permis d'exercice et des perspectives d'emploi.
- Plus de la moitié des répondants (55 %) ont indiqué que la certification à titre de TLM en une seule discipline serait aussi gratifiante que celle de TLM pluridisciplinaire.
- 92 % des TLMFE ont indiqué leur intérêt à propos du travail par quarts si cela signifiait une entrée plus rapide sur le marché du travail.

Employeurs (230 réponses)

- Près des deux tiers des répondants ont indiqué qu'ils étaient « très enthousiastes » à l'idée d'embaucher des personnes détenant une certification propre à une discipline (en supposant qu'il n'y avait pas d'obstacles réglementaires).
- Les employeurs ont souligné le rôle central des syndicats en matière de rémunération. De l'avis général, les travailleurs se spécialisant dans une discipline recevraient un taux de rémunération semblable à celui de leurs homologues TLM pluridisciplinaires.
- Les employeurs ont indiqué une forte demande pour le « laboratoire de base » multidisciplinaire (c.-à-d. l'hématologie, la chimie clinique et la science transfusionnelle); cela dit, les données du sondage montrent une « forte demande » pour toutes les disciplines.
- Les employeurs ont fait remarquer que les régions rurales ont souvent besoin de personnel de laboratoire multidisciplinaire (c.-à-d. la portée complète de TLM) en raison de la nature de leurs activités – par conséquent, le travail propre à une discipline peut être plus adapté aux grands laboratoires dans les centres de population à forte densité.

Réglementation professionnelle

La capacité des organismes de réglementation à reconnaître et à autoriser les personnes en fonction d'un modèle propre à une discipline est essentielle à la faisabilité de ce programme, si des professionnels réglementés et/ou certifiés sont nécessaires pour travailler dans un laboratoire médical de diagnostic. Un projet parallèle parrainé par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM) examine également cette possibilité. Selon la plus récente mise à jour (avril 2023), cette initiative vise à :

créer un portail en ligne pour les TLM formés à l'étranger et les candidats formés au Canada dont la formation ne les qualifie pas dans le cadre du processus actuel; [développer] des compétences d'entrée en pratique pour s'assurer qu'elles reflètent les exigences actuelles du milieu de travail en laboratoire; et [rationaliser] le processus d'inscription pour les personnes dont les antécédents et la préparation leur permettent de travailler à titre de TLM dans leur(s) domaine(s) de pratique, comme le permet la législation juridictionnelle.

Aux fins de la présente recherche et des recommandations qui l'accompagnent, on a supposé qu'à l'heure actuelle, la plupart des règlements provinciaux (dans les provinces

qui délivrent des permis d'exercice aux TLM) ne permettraient pas actuellement la pratique propre à une discipline.

En raison de l'absence de réglementation provinciale des TLM en Colombie-Britannique, il y a une plus grande souplesse dans la capacité d'un employeur à recruter une personne certifiée dans une ou deux disciplines, et à lui fournir une formation continue au besoin. Cette approche peut s'avérer plus difficile dans des territoires réglementés où des permis d'exercice seraient probablement requis pour chaque discipline, dont la loi exige ou dicte l'autorisation d'exercer toutes les disciplines, ou qui ne permettra pas aux TLMFE ayant plus d'une lacune importante (désignation de TLM généraliste seulement) de se voir attribuer un plan d'apprentissage pour combler ces lacunes. La politique des organismes de réglementation provinciaux canadiens des TLM à l'intention des clients d'ECA ayant plus d'une lacune importante dans la désignation de TLM généraliste exige que ces clients participent à un programme de formation canadien complet agréé EQual en TLM/SLM. Cela réduit considérablement le nombre de TLMFE qui entrent sur le marché du travail canadien en tant que TLM.

Volume potentiel de candidats

Une analyse des données sur l'ECA de la SCSLM a été entreprise afin d'estimer la demande annuelle de certification propre à une discipline de la SCSLM. Entre mai 2019 et mai 2024, 815 personnes ont présenté une demande d'ECA de la SCSLM pour faire évaluer leurs titres de compétences. En bref, il semble que la demande probable serait la plus prometteuse pour l'hématologie (60 % des personnes évaluées comme étant équivalentes à cette discipline générale) et la moins prometteuse pour l'histotechnologie (18 % des personnes évaluées comme étant équivalentes à cette discipline générale). Environ la moitié de tous les clients ou candidats à l'ECA bénéficieraient également d'un programme de certification propre à une discipline dans les trois autres disciplines (chimie, science transfusionnelle et microbiologie). La demande globale est susceptible de provenir des personnes ayant des compétences dans une à quatre (1 à 4) disciplines, c'est-à-dire environ 100 personnes par année, mais la demande réelle pour un programme de certification propre à une discipline peut varier.

Une proportion des 100 personnes citées ci-dessus, dont la formation et l'expérience de laboratoire ont été partiellement reconnues à l'aide d'un plan d'apprentissage attribué, peuvent choisir de combler les lacunes identifiées et de poursuivre la désignation complète de TLM (en particulier celles qui n'ont qu'une seule lacune). À l'inverse, les TLMFE qui ont de deux à quatre (2 à 4) lacunes importantes et qui ne présentent peut-être pas de demande d'ECA parce que leur formation et leur expérience de laboratoire ne seraient pas reconnues, et qu'ils seraient tenus de participer à un programme de formation canadien complet agréé EQual en TLM/SLM, peuvent choisir de proposer leur candidature à l'ECA ou de continuer à poursuivre la certification propre à une discipline, si l'admissibilité à l'examen a été étendue aux TLMFE qui sont jugés équivalents même dans une seule discipline.

Recommandations ou mesures futures

Le groupe de travail s'est réuni le 29 mai 2024 pour discuter des implications de cette recherche et élaborer un ensemble de recommandations à l'intention du conseil d'administration de la SCSLM. Plusieurs paramètres ont été pris en compte, plus précisément : l'intérêt des TLMFE, la demande des employeurs (par discipline) et les considérations réglementaires.

On estime qu'il existe un besoin réel et immédiat de certification propre à une discipline pour remédier à la fois aux graves pénuries de main-d'œuvre et au désir des TLMFE d'être en mesure de travailler dans leur domaine plus rapidement qu'ils ne le sont actuellement. On estime également que cette approche est non seulement essentielle pour remédier aux pénuries actuelles, mais aussi pour stabiliser les conditions à long terme, en assurant un accès rapide aux tests diagnostiques en laboratoire pour toute la population canadienne.

D'après les recherches menées, les recommandations suivantes ont été formulées par le groupe de travail.

- Développer des examens propres à une discipline pour au moins l'hématologie, la chimie clinique et la science transfusionnelle.
- Piloter ces examens (initialement en anglais seulement) grâce à des partenariats avec des employeurs de la Colombie-Britannique.
- Offrir chacun de ces examens au moins deux fois par année.
- Appliquer les mêmes politiques d'examen/de reprise que celles d'admissibilité à l'examen TLM généraliste.
- Demander un financement tiers pour contrebalancer les coûts initiaux associés à l'élaboration de questions et à la création du format d'examen.

Décision du conseil d'administration de la SCSLM – le 20 juin 2024

À la suite d'un examen du rapport intégral du groupe de travail et des renseignements sur l'établissement des coûts, le conseil d'administration de la SCSLM prendra une décision finale en septembre 2024. On cherche à obtenir des renseignements supplémentaires, notamment une politique d'examen éventuelle propre à une discipline, un calendrier du projet pilote allant de la mise en œuvre jusqu'à l'achèvement, des besoins en ressources (personnel, expertise en la matière, etc.) et une meilleure compréhension de la demande en Colombie-Britannique (C.-B.). D'autres commentaires des employeurs de la C.-B. seront sollicités au cours de l'été afin d'informer au mieux le conseil d'administration.

Directive du conseil d'administration de la SCSLM – le 24 juillet 2024

En septembre 2024, le conseil examinera les données relatives aux coûts de piloter un examen axé sur une discipline particulière en 2025. La recherche d'un financement externe est suspendue. De plus, l'approche auprès des employeurs est suspendue. (Révision du 25 juillet 2024, C. Nielsen)

Directive du conseil d'administration de la SCSLM – le 21 septembre 2024

Le conseil a examiné l'analyse des coûts et la pertinence pour la profession et les membres de la SCSLM, ainsi que la faisabilité dans le climat transitionnel actuel auprès de l'ACORPLM. Le conseil d'administration a décidé de mettre fin à l'enquête et au déploiement en Colombie-Britannique pour la certification par discipline (chimie) en 2025. Pour en savoir plus sur l'ACORPLM, consultez <https://camlpr.org/fr/french-competency-profiles/>.

(Révision du 26 septembre 2024, C. Nielsen)